

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 7 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

Etaient présents :

BONNAFOUS Guy	BOUSQUET Martine	CADAS Yves	CARLIER David
CHADOURNE Stéphane	DARRIEUMERLOU Dominique	DRIS Thomas	FABRE Nathalie
GONZALEZ Gilles	GRABIE Muriel	GUIRAUD Guy	JUIN-PENSEC Michelle
LAMPE Jérémie	MARTINEZ Jean-Jacques	MASI Jean	MEDA Didier
MINEO Samuel	POTTIEZ Sylvie	REGAUDIE Catherine	ROUZOUL Philippe
SEYTEL Isabelle	SPERANZA Marie-Line	SUSSET Hélène	VALERIO Moïse

Excusés ayant donné procuration :

AUDOUY Muriel	pouvoir à MINEO Samuel
BELLOC Lilian	pouvoir à MARTINEZ Jean-Jacques
CALAIS Maxime	pouvoir à CARLIER David
MARQUES Séverine	pouvoir à ROUZOUL Philippe

Etaient absents sans procuration :

PÉRISSÉ Christine

Quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	24
	Procurations	4
	Absents	1
	Votants	28

Secrétaires de séance :

Madame Marie-Line SPERANZA et Monsieur Philippe ROUZOUL sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

**Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux
des 25 mars et 8 avril 2021**

Procès-verbaux approuvés à l'unanimité

Décisions du Maire

N° 210204 – Contrat de mise à disposition d'un troupeau

N° 210405 – Contrat abonnement SVP

N° 210406 – Rénovation des points lumineux 18 et 15 – SDEHG n° 6 BU 35

N° 210407 – Contrat de location et maintenance standard téléphonique + 14 postes

N° 210409 – Droit de préemption urbain (DIA)

Purge du droit de préemption (30 DIA)

DIA 31248 21 00001	2 avenue du grand Tetras
DIA 31248 21 00002	314 chemin de la Riverotte
DIA 31248 21 00003	423 chemin de la Riverotte
DIA 31248 21 00004	423 chemin de la RIVERotte
DIA 31248 21 00005	7 rue du Gers
DIA 31248 21 00006	2 rue Pierre de Fermat
DIA 31248 21 00007	12 impasse des Fleurs
DIA 31248 21 00008	13 impasse des fleurs
DIA 31248 21 00009	12 rue du Roussillon
DIA 31248 21 00010	Enroux
DIA 31248 21 00011	Lieu dit Ponchou
DIA 31248 21 00012	Avenue du Comminges
DIA 31248 21 00013	2350 route du Plantaurel
DIA 31248 21 00014	1 impasse des Clauses
DIA 31248 21 00015	25 rue Louis Pasteur
DIA 31248 21 00016	16 rue des Petits Champs
DIA 31248 21 00017	1034 avenue du Comminges
DIA 31248 21 00018	1054 avenue du Comminges
DIA 31248 21 00019	984 avenue du Comminges
DIA 31248 21 00020	1056 avenue du Comminges
DIA 31248 21 00021	7 rue des Pinsons
DIA 31248 21 00022	220 chemin du Bosc
DIA 31248 21 00023	1954 route du Plantaurel
DIA 31248 21 00024	1 et 3 rue Pierre de Fermat
DIA 31248 21 00025	19 rue Gérard de Nerval
DIA 31248 21 00026	7 Lot les Hameaux de Las Bories
DIA 31248 21 00027	5 rue Jean Mermoz
DIA 31248 21 00028	11 rue Louis Braille
DIA 31248 21 00029	7 chemin de Samara
DIA 31248 21 00030	96 Centre commercial du Fleurial

DELIBERATIONS

➤ **D22-2021**

Modification du règlement municipal du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°68 du 20 octobre 2020, le Conseil Municipal approuvait la mise en place d'un nouveau règlement du cimetière municipal afin d'intégrer les dispositions de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

Considérant l'intérêt de prendre en compte certaines pratiques dans le domaine du droit funéraire, il convient aujourd'hui de modifier l'article 31 comme suit :

L'article 31 – Acquisition d'une concession

Le jour de l'achat, un numéro d'ordre sera attribué au titre de concession (année/numéro d'ordre) ;

- Le concessionnaire aura l'obligation de commencer les travaux dans les 6 mois après l'achat (au moins pose de la dalle).
- La construction sera implantée à la suite des autres, selon sa catégorie : caveau, pleine terre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification du règlement municipal du cimetière.

➤ **D23-2021**

Convention de mise en commun ponctuelle des agents de Police Municipale avec la commune d'Éaunes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L.512-1 permet aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'avoir un ou plusieurs agents de Police Municipale en commun compétents sur le territoire de chacune d'entre elles.

Cette mise en commun des agents de Police Municipale doit respecter les conditions fixées par le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres 1er, II, IV et V de la partie réglementaire du Code de la sécurité intérieure.

Considérant que la délinquance ne s'arrête pas aux frontières des communes, et qu'il convient de s'inscrire dans une démarche de coopération opérationnelle avec les services de Police Municipale des communes limitrophes ;

Considérant que certaines missions ponctuelles peuvent nécessiter le renfort d'effectifs de Police Municipale sur tout ou partie de ces communes limitrophes ;

Considérant le souhait de la commune de Labarthe-sur-Lèze d'améliorer la qualité du service rendu à la population en matière de sécurité ;

Considérant qu'il peut être proposé de répondre à cette exigence par une démarche de solidarité locale, adaptée au bassin de vie, par le dispositif de la mutualisation qui permet la mise en commun de moyens et de ressources entre communes ;

Considérant que pour toutes ces raisons, une convention a été signée en juin 2019 et qu'il s'avère nécessaire de renouveler ladite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention et tous documents ainsi qu'à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **ADMINISTRATION**

➤ **D24-2021**

Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Le Code de la Commande Publique de 2019 s'appuie désormais uniquement sur les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour organiser l'activité de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Toutefois, certaines règles de fonctionnement, hier codifiées par le Code des Marchés publics, n'ont pas été reprises. Tel est le cas, notamment, du délai de convocation de cette commission, de la voix prépondérante de son Président en cas de partage des voix ou de la gestion des absences occasionnelles ou permanentes des membres titulaires.

C'est l'intérêt d'un règlement intérieur de ces commissions, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, de préciser ces règles, de leur donner une base juridique opposable et de prévenir ainsi toute contestation quant à leur application.

Il est donné lecture de ce règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public.

❖ **INTERCOMMUNALITE**

ARRETE PREFECTORAL

Il a été transmis au conseil municipal l'arrêté Préfectoral portant autorisation environnementale, au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, du projet de création d'une unité de traitement d'eau potable et d'une prise d'eau en Garonne sur la commune de Saubens.

Le conseil municipal prend acte de cette transmission.

➤ **D25-2021**

SIVOM SAGe – Modifications statutaires

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 30/2021 du 29 mars 2021, du SIVOM Saurdrune Ariège Garonne (SAGe) par laquelle, le syndicat :

- Approuve le retrait de la commune de Cugnaux (article 5211-19 du CGCT),
- Approuve la modification du nombre délégués, de l'article 6.1 (article 5212-7-1 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifiés et annexés.

Après lecture des statuts modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Cugnaux,
- **APPROUVE** la modification du nombre délégués, de l'article 6.1,
- **APPROUVE** la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre,
- **APPROUVE** la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges,
- **APPROUVE** les statuts du SIVOM SAGe ainsi modifiés et annexés.

➤ **D26-2021**

SIVOM SAGe – Désignation d'un délégué suppléant

Vu le CGCT et notamment l'article L5711-1,

Vu les statuts du SIVOM SAGe,

Considérant que suite à la délibération 33/2020 du 03 juillet 2020, Madame Isabelle SEYTEL avait été nommée déléguée suppléante de la commune auprès du SIVOM SAGe.

Considérant que par délibération du Muretain Agglo, Madame SEYTEL a été nommée déléguée titulaire en représentation de l'Agglomération auprès du SIVOM SAGe

Il convient de nommer, en remplacement de Mme SEYTEL un nouveau délégué suppléant auprès du SIVOM SAGe.

Après appel à candidatures, sont candidats :

- Samuel MINEO,
- Thomas DRIS,
- Stéphane CHADOURNE.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats obtenus sont :

- **Samuel MINEO : 21 voix**
- Thomas DRIS : 5 voix
- Stéphane CHADOURNE : 2 voix

A l'issue du scrutin, Monsieur Samuel MINEO est désigné délégué suppléant de la commune de Labarthe-sur-Lèze auprès du SIVOM SAGe.

❖ **FINANCES**

➤ **D27-2021**

Garantie d'emprunt acquisition en VEFA de 4 logements pour 3F Occitanie

Vu l'article L5111-4, les articles L 5216-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article 2299 du code civil

Vu le contrat de prêt n°114197 d'un montant total de 421 312 €, signé entre 3F Occitanie et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que par délibération du 20/10/2020, le Muretain Agglo a accordé à hauteur de 50% une garantie d'emprunt sur ce projet,

Considérant que 3F Occitanie sollicite la garantie de la commune à hauteur des 50% encore non garantie pour cet emprunt destiné à l'acquisition de 4 logements sociaux en VEFA aux « villas du Parc » sis 315 chemin de Villeneuve à Labarthe-sur-Leze,

Monsieur le Maire propose d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 : Le garant accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°114197 d'un montant total de 421 312 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de 5 lignes de prêts.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Stéphane CHADOURNE : Vous parlez de 4 logements. Comment c'est décidé ? Est-ce une règle, une obligation de la commune ? 4, 5 ou 3 ?

Isabelle SEYTEL : Par rapport aux logements sociaux, nous avons un Plan Local de l'Habitat (PLH) sur lequel sont définies les règles de mixité sociale à l'échelle de notre commune mais également du territoire, du Muretain d'Agglomération. Au dernier conseil communautaire, le PLH 2021-2026, qui est sur 5 ans, a été approuvé. Vous savez que nous sommes soumis à la loi SRU par rapport à la quotité de logements sociaux et d'ailleurs le PLH est également retranscrit dans le PLU pour les opérations notamment de plus de 10 logements où une imposition de logements locatifs, de logements d'accession sociale sont demandés. Voilà, je ne sais pas si cela répond à votre question.

Stéphane CHADOURNE : En quelque sorte, non. Pourquoi 4 ?

Isabelle SEYTEL : Un opérateur immobilier a construit une opération de 25 à 30 logements, c'est une proportion entre le nombre de logements, selon le cas, et le PLU de l'époque, d'où les 4 logements. C'est une opération plus grande sur laquelle il y a une imposition effectuée de logements sociaux. C'est imposé par le PLH.

M. le Maire : Ce sont les logements demandés par la commune, dans le cadre du PLU et imposés par le PLH. On aura à approuver le PLH qui est passé en conseil communautaire avec le Muretain Agglo, sans doute dans le prochain conseil municipal.

Guy BONNAFOUS : Et c'est à la mairie de payer à la place de ces gens-là s'ils ne payent pas. C'est scandaleux !

M. le Maire : Oui, mais c'est la loi.

Guy BONNAFOUS : Oui, je le sais, chaque année c'est pareil, ce n'est pas normal, il faut qu'ils arrêtent. Je sais bien ce que vous allez me répondre, qu'ils vont payer mais ce n'est pas une raison.

M. le Maire : Pour votre information, on n'a jamais eu encore à payer une garantie d'emprunt.

Guy BONNAFOUS : De toute façon, je voterai contre !

M. le Maire : Oui, mais vous voterez en votre âme et conscience Monsieur BONNAFOUS. Simplement, ce que je voudrais rajouter c'est qu'avant la commune participait à 100 % des garanties d'emprunt, ensuite c'est le Muretain Agglo qui a pris en charge 100 % des garanties d'emprunt. Maintenant, c'est 50 % pour la commune et 50 % pour l'Agglo.

David CARLIER : Moi je suis d'accord avec Monsieur BONNAFOUS, c'est un scandale. La réalité c'est que nous avons également eu ce débat au Muretain Agglo. Le Président voulait arrêter de financer les garanties d'emprunt. Alors c'est un scandale, oui et non. C'est un scandale en ce qui nous concerne car il y a une pression immobilière très forte et donc, de fait, il y a peu de chance que les promoteurs qui construisent se retrouvent en difficulté. La loi, elle n'est pas faite pour nous, elle est faite au niveau national. Il y a des territoires, je pense notamment au Limousin, où c'est plus compliqué pour construire et ils doivent faire appliquer la loi SRU, ce qui permet aussi à des promoteurs et à des collectivités de le faire. La loi est donc appliquée. Il eut été plus juste qu'il y ait des zones et qu'en fonction de la pression immobilière qu'il y a sur certaines zones, la loi telle qu'elle ne soit pas appliquée. Même si, in fine, le maire a raison de la souligner, on n'a jamais eu à payer des garanties d'emprunt mais objectivement pour ce qui concerne la grande agglomération toulousaine, cela ne se justifie absolument pas. Cela a été débattu en conseil communautaire et je suis intervenu dans ce même sens. Je suis donc d'accord avec vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 26 pour et 2 contre (M. BONNAFOUS et M. CHADOURNE) :

- **APPROUVE** les dispositions proposées,
- **HABILITE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **D28-2021**

Garantie d'emprunt pour Toulouse Métropole Habitat

TOULOUSE METROPOLE HABITAT et LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, ont signé un contrat de prêt destiné au financement et au soutien à la reprise des chantiers.

Afin d'accompagner la reprise des chantiers de construction et de réhabilitation dans le secteur du logement social suite à la période d'arrêt due à la crise sanitaire de 2020, la Caisse des Dépôts et Action Logement apportent leur soutien via la mise en place d'un prêt à taux d'intérêt très avantageux.

Ce contrat vient en complément d'un emprunt déjà garanti par la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'approuver les dispositions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de Labarthe-sur-Lèze accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 119 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 120942 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Stéphane CHADOURNE : Si je comprends bien, cela concerne un emprunt qui était déjà garanti à 50 % par la commune et il y a une rallonge. C'est bien ça ?

Hélène SUSSET : Ce sont les conditions de l'emprunt qui changent.

Stéphane CHADOURNE : On garantissait des emprunts et en cours de route, les conditions changent ?

Hélène SUSSET : On a déjà un emprunt qui est garanti, dans certaines conditions, et là les conditions de cet emprunt changent, suite à la crise sanitaire pour relancer l'économie.

Stéphane CHADOURNE : Les conditions, cela veut dire que l'emprunt change ?

Hélène SUSSET : Oui, il est rallongé.

Stéphane CHADOURNE : Voilà, donc il est plus haut, il y a une rallonge de 119 000 €. Donc c'est sans fin ! Chaque fois si on doit rajouter, on n'a pas fini.

M. le Maire : J'espère que ce n'est pas sans fin parce que j'espère que le COVID a une limite.

Stéphane CHADOURNE : Si l'année prochaine il y a encore autre chose, alors on rajoutera encore...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 26 pour et 2 contre (M. BONNAFOUS et M. CHADOURNE) :

- **APPROUVE** les dispositions proposées,
- **HABILITE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

➤ **D29-2021**

Apurement du compte 1069

Monsieur Le Maire rappelle :

Il subsiste aux comptes 1069 du budget principal de la commune un solde créditeur d'un montant de : 44 506.15 € qui doit faire l'objet d'un apurement afin de rectifier les écritures comptables.

Il convient donc de procéder à cet apurement par une opération d'ordre budgétaire par le débit du compte 1068 " excédents de fonctionnement capitalisés".

Le compte 1069, compte non budgétaire, a participé au dispositif de mise en place de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M.14. Au 1er janvier 2006 la simplification du rattachement des Intérêts Courus et Non échus (ICNE) a conduit à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves.

Si cette procédure a permis de préserver l'équilibre du budget, la charge d'exploitation correspondante n'a jamais été réellement financée alors que les capitaux propres de la collectivité étaient effectivement minorés.

Le comptable prendra en charge ce mandat et émargera par crédit du compte 1069.

Il convient dès lors de régulariser la situation par une opération d'ordre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Mmes GRABIE, SPERANZA et MM. DRIS, GONZALEZ, LAMPE) :

- **ADOpte** l'apurement du compte 1069 d'un montant de 44 506.15 € par un mandat sur le compte 1068,
- **AUTORISE** le comptable public à procéder aux opérations d'apurement des comptes 1069 du budget principal,
- **DEMANDE L'INSCRIPTION** en DM N°1 des crédits nécessaires et de procéder aux écritures correspondantes.

➤ **D30-2021**

Décision modificative n° 1

Vu la délibération N° 19/2021 du 08/04/21 approuvant le Budget Primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits,

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
ARTICLE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
6232	Fête et cérémonies	14 000.00 €	
6574	Subvention	2 000.00 €	
6558	Contribution obligatoire écoles privées	18 000.00 €	
60612	Energie électricité	7 000.00 €	
TOTAL		41 000.00 €	

RECETTES			
ARTICLE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
7411	DGF	10 000.00 €	
74121	Dotation solidarité rurale	7 000.00 €	
74127	Dotation nationale de péréquation	24 000.00 €	
TOTAL		41 000.00 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
ARTICLE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
2041512	Attribution de compensation voirie	109 797.00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	44 506.15 €	
TOTAL		154 303.15 €	

RECETTES			
ARTICLE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
1641	Emprunt	154 303.15 €	
TOTAL		154 303.15 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Mmes GRABIE, SPERANZA et MM. DRIS, GONZALEZ, LAMPE) décide :

- **D'ADOPTER** la présente décision modificative.
- **D'INSCRIRE** au budget 2021, les crédits nécessaires et de procéder aux écritures correspondantes conformément au tableau ci-dessus.

❖ AMENAGEMENT

➤ **D31-2021**

Reprise de voirie lotissement Hameau des Pyrénées

Monsieur le Maire indique que les parcelles cadastrées section AD n°103, 104, 105, 116, 117 et 127 constituent la voie dite « rue du Mont Valier » qui est ouverte à la circulation publique.

Or, la propriété des terrains de cette voie est privée.

Les propriétaires de la « rue du Mont Valier » sont prêts à rétrocéder leurs parcelles à la commune pour l'euro symbolique. Ils ont formalisé cette intention par courrier reçu en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique par la commune des parcelles constituant la voie dite « rue du Mont Valier » référencées Section AD n°103, 104, 105, 116, 117 et 127.
- **ACTE** que les frais d'actes seront à la charge des propriétaires.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires afférant à cette rétrocession.

➤ **D32-2021**

Subvention « Rallumons l'Etoile »

« Rallumons l'Etoile ! » se présente comme une association transpartisane et indépendante qui promeut, depuis 2018, la création d'un RER toulousain, en s'inscrivant dans une démarche bienveillante, constructive et exigeante vis-à-vis des Institutions.

L'association présente son action sur son site internet :



<https://rallumonsletoile.fr/>

La municipalité souhaite s'inscrire en accompagnement de cette association. A cette fin elle propose, au titre de son adhésion à la structure de verser une subvention de 2 000 € à « Rallumons l'Etoile ».

David CARLIER : Nous parlons de subvention mais ce n'est pas une subvention. Il s'agit d'une adhésion à l'association. Cette association milite depuis 2018 pour favoriser et créer un véritable RER toulousain. La commune de Labarthe est concernée directement puisqu'il y a sur le secteur la gare de Pins-Justaret, que nous espérons voir développer dans le cadre d'un projet d'agglomération, mais nous y reviendrons lors d'un prochain conseil municipal d'ici la fin de l'année pour expliquer ce qui est prévu pour cette gare qui va se développer. L'équipe majoritaire avait promis que nous adhérierions à cette association puisque nous partageons leurs objectifs et leur volonté de créer ce RER toulousain qui pour nous correspondrait à avoir des trains plus fréquents et surtout avec une amplitude horaire plus forte, puisqu'aujourd'hui effectivement aux heures de pointe, il y a un train toutes les 30 minutes pour aller de Pins-Justaret à Toulouse mais l'amplitude se réduit considérablement lorsqu'il s'agit de revenir de Toulouse. Ceux qui fréquentent les trains savent que pour rentrer à Labarthe, ce n'est pas toujours évident. Une information complémentaire, nous avons un peu tardés à adhérer à cette association pour une raison simple, c'est que le tarif était un peu élevé, l'association ayant une règle de 0,62 € par habitants concernés par la gare, ce qui correspondait à une somme beaucoup plus importante que les 2000 €. Après discussion avec le trésorier de l'association, nous sommes tombés d'accord sur ce montant. Je précise que nous serions la 3^{ème} commune du Muretain Agglo à adhérer, après Pinsaguel et Pins-Justaret.

Stéphane CHADOURNE : Moi je suis adhérent à « Rallumons l'Etoile » donc je ne suis franchement pas opposé à payer pour adhérer. J'approuve ce qu'a dit Monsieur CARLIER, il faut améliorer l'accès aux transports en commun pour la métropole, c'est d'ailleurs même incroyable qu'on n'en soit qu'encore là en 2021. J'ai une question quand même annexe, c'est bien de mettre plus de trains, mais ne serait-il pas une urgence mais caractérisée, je ne comprends pas que ce ne soit pas déjà fait, que la commune de Labarthe-sur-Lèze ait un accès sécurisé pour les piétons et les vélos, aux gares qu'elles soient de Pins-Justaret ou du Vernet. Comment se fait-il qu'en 2021, avec le trafic qu'il y a sur les grands axes, il faille encore se cogner, quand on est à pied, une partie de route absolument, complètement dangereuse voire suicidaire pour aller à la gare, que ce soit pour les adultes, les piétons, que les jeunes qui prennent des risques tout simplement pour aller prendre le train ?

David CARLIER : Je partage ce que vous dites, d'ailleurs nous avons lancé des études pour ceux qui étaient à la commission travaux et cadre de vie en fin d'année dernière, nous en avons parlé, pour faire les études cette année. Le sujet que l'on a avec la liaison de la gare de Pins-Justaret... d'abord quand même, pour les anciens labarthais vous l'avez vu, depuis 10 ans, l'évolution de la route du Plantaurel. Il y a quand même eu un certain nombre d'aménagements, notamment la liaison du rond-point du Canton au collège qui n'existait pas, ensuite il y a la liaison avec Pins-Justaret intramuros, un giratoire qui a été créé pour accéder au lycée... Et effectivement il y a une partie entre le collège et ce bout de trottoir de Pins-Justaret, bon, ces questions-là n'étaient pas de ma responsabilité lors du dernier mandat mais on l'avait chiffré en partie. La question est qu'aujourd'hui, on serait plutôt pour développer, non pas le Plantaurel, mais derrière le collège avec la liaison. La réalité, c'est qu'il va y avoir l'aménagement de la Plaine des Sports. C'est dans ce cadre-là qu'on pourrait rejoindre Pins-Justaret et réaliser une liaison douce. D'autant plus que Pins-Justaret, pour des raisons de non-concertation, a réalisé des trottoirs mais pas forcément de liaisons cyclables. Ce qui fait que même si la commune voulait réaliser des pistes cyclables, on se retrouverait bloqués à cet endroit-là. Donc, oui, ce n'est pas normal qu'on en soit là mais depuis 2012, il a quand même été fait un certain nombre d'aménagements. Donc il ne s'est pas rien fait. Et il se trouve que la gare de Pins-Justaret se trouve à 5,8 km du cœur de Labarthe et que ça a des coûts. Pour ce qui est de la gare du Vernet, c'est un autre sujet. Déjà nous ne sommes pas sur le territoire de l'agglomération du Muretain et par ailleurs, il y a un obstacle majeur qu'est la D820 et relier les deux serait très complexe. Donc notre priorité, notre choix, c'est de relier Labarthe à Muret puisque la liaison cyclable va se poursuivre à partir de septembre et jusqu'à Muret. A l'intérieur de Muret, vous l'avez peut-être déjà constaté, les travaux ont commencé sur l'avenue de l'Europe vers la gare. Donc ce sont des priorités qui ont été fixées. On espère que d'ici 3 ans, pour ce qui concerne la gare de Pins-Justaret, elle sera faite. Pour le Vernet, c'est une autre question.

M. le Maire : Vous savez que dans le précédent mandat, on a fait un plan local d'urbanisme avec le même bureau d'étude, 2AU, avec Pins-Justaret et qu'il y a eu des réunions communes. Lors de ces réunions nous déjà, nous avons, et ce n'est pas ce que dit David CARLIER, l'étude a été faite le long du Plantaurel et chiffrée, sauf que nous arrivions sur une problématique que j'avais soulevée très nettement et que

Pins-Justaret a mis dans son PLU. C'est-à-dire qu'on arrivait sur un rond-point avec des aménagements pour Pins-Justaret pas compatibles avec ce transfert d'une commune sur l'autre au niveau des modes doux. Voilà, je l'avais signalé plusieurs fois et je pense que c'est pris en compte. Maintenant, si on opte pour un autre trajet, c'est peut-être pour aussi traiter cette problématique entre les deux communes, Pins-Justaret et Labarthe. Ne serait-ce que, pour préciser, il y avait un passage sous la voie ferrée qui doit mesurer 1,40 m. Voilà c'est aussi une problématique du passage.

Stéphane CHADOURNE : Parce qu'en plus, il y a l'accès à la gare et il y a l'accès au lycée. Nous sommes conditionnés à transporter dans des conditions dangereuses ou en voiture, sur des équipements qui sont, au quotidien, primordiaux dans la vie des labarthais et on a l'impression que jamais nous n'aurons une liaison sécurisée vers la gare et le lycée.

M. le Maire : Mais si, Monsieur CHADOURNE, il faut regarder l'avenir avec optimisme.

Stephane CHADOURNE : Moi je pense que c'est une urgence.

M. le Maire : Je suis d'accord avec vous Monsieur CHADOURNE, simplement, je vais vous donner une information que je vais donner à l'ensemble du conseil. Sur la route du Plantaurel, en 2022, nous allons faire une grosse tranche d'assainissement qui va longer la route du Plantaurel jusqu'au chemin du Marchand, tout le chemin du Marchand, pour revenir vers la Plaine des Jeux, par derrière, et on prendra l'assainissement au niveau de 250 maisons environ, ce qui est une bonne chose. Et c'est vrai qu'une fois qu'on a fait l'assainissement, on peut aussi éventuellement voir des busages de fossés et des améliorations des bas-côtés. Si vous avez distribué, comme moi, des tracts sur la route du Plantaurel, c'est vrai qu'il faut se serrer.

Guy BONNAFOUS : Pour le train, le RER, ce n'est pas la compétence de la Région Midi-Pyrénées ? A ce jour, je vois, si Madame DELGA veut faire quelque chose en accéléré, ce serait intéressant. C'est son problème.

Stéphane CHADOURNE : Elle n'en a parlé dans aucun programme.

David CARLIER : Je n'ai pas bien lu les professions de foi des divers candidats aux régionales, mais oui, c'est une compétence de la Région, mais partagée. En effet, l'exploitant, c'est la SNCF. Et pour ce qui concerne l'Occitanie et en particulier l'ex région Midi-Pyrénées, on a un vrai sujet avec la SNCF qui explique par A + B, systématiquement, que l'on ne peut pas faire. La Région Occitanie a mis, vous le savez, 800 millions d'euros pour rénover les voies, je parle du plan « Rails », en 2012. Bon, notre ligne n'était pas concernée puisque la principale ligne était vers le nord, la ligne vers Lavaur, Gaillac... ce secteur-là. Mais c'est surtout que la SNCF explique ce n'est pas possible. C'est une compétence officielle de la Région mais il y a un autre débat aujourd'hui, Monsieur BONNAFOUS qui est que la présidente de Région actuelle suggère et propose dans son programme qu'il y ait une autorité organisatrice des transports métropolitaine qui engloberait la Région et la métropole. Ce qui permettrait d'ailleurs des liaisons plus connectées avec TISSEO, etc... Aujourd'hui, ça a été refusé par le président de la Métropole, mais ça devrait arriver.

Stéphane CHADOURNE : Le vrai problème c'est tout simplement la gare Matabiau qui effectivement ne correspond pas à un trafic fluide pour la métropole toulousaine et effectivement, cela dépend de la SNCF.

David CARLIER : Il y a 3 problèmes, c'est peut-être un peu technique, mais puisqu'on en débat. La SNCF a fait un choix de faire des liaisons « villes de banlieues / Matabiau » et repartir, alors qu'il serait mieux, et c'est ce pour quoi milite « Rallumons l'Etoile », qu'il y ait des transversales, que Matabiau soit un arrêt comme un autre et non une destination finale. Deuxième problème, le nœud ferroviaire au niveau de la gare Saint-Agne, que la SNCF ne veut pas traiter. Déjà pour nous, si on réglait Saint-Agne...

Guy BONNAFOUS : Si je ne me trompe pas, sous le temps de COHEN, on devait faire une gare TER à Saint-Agne. C'était prévu, j'avais vu les plans.

David CARLIER : Non, non. Vous confondez avec une station de métro qui est dans le quartier Saint-Agne, pas la gare Saint-Agne. C'est le métro qui existe, pas fait sous COHEN mais par celui qui a fait la ligne B du métro, Jean-Luc MOUDENC. On appelle ça d'ailleurs la station fantôme car COHEN a refusé de l'ouvrir... Voilà, et sinon, troisième problème, la voie ferrée qui relie Toulouse à Foix et au-delà jusqu'à la Tour de Carol, est une voie unique. De fait, par définition, on ne peut faire circuler les trains que dans certaines conditions et donc on ne peut faire la fréquence telle qu'on la voudrait. Donc là, c'est la Région par contre qui est prête à investir pour doubler la voie à certains endroits sur cette ligne-là et la SNCF qui

s'y refuse. Et je reviens au propos initial qui était l'adhésion à « Rallumons l'Etoile », le projet qu'ils portent est lié à ce projet-là et donc on les soutient en proposant d'adhérer à cette association.

Jean-Jacques MARTINEZ : Je voulais abonder dans le sens des intervenants, et je trouve aussi que c'est scandaleux parce qu'au-delà de la commune de Labarthe, on signe la COP 21, on parle beaucoup, au niveau international, au niveau national, au niveau communal, mais dans les faits, nous pouvons constater effectivement que ça ne bouge pas. Pourquoi ? Parce que nous sommes dans une société, un monde, où nous n'avons pas changé de logiciel. C'est bien qu'on en parle entre nous, au niveau local, petits conseillers municipaux, mais lorsque je rencontre nos députés, souvent je les sollicite, je leur en parle et j'ai l'impression que depuis 40 ans, on est beaucoup à le dire ici, majorité, opposition, peu importe, la dangerosité, les phénomènes, on les connaît par cœur. Sauf qu'aujourd'hui, il y a des intérêts, des lobbies, moi je le dis très clairement, derrière tous ces événements, tous ces refus de changer de logiciel, ce n'est pas facile. Quel homme politique aura le courage, simplement d'appliquer la COP 21 ? Aujourd'hui, on est en train de voter une loi où on n'applique même pas la COP 21 ! Voilà, je tenais à le dire, je suis autant en colère que toi Stéphane, comme beaucoup d'entre nous autour de cette table, mais j'avoue, à mon petit niveau, que je ne sais pas ce qu'il faut faire pour changer les choses. Il y a ce cas particulier mais il y a 10 000 cas particuliers qui font que cette société que nous condamnons, que nous profitons, et dès qu'il faut passer à l'acte, c'est plus difficile. Je prends un exemple, un exemple personnel, nous avons fait le choix dans ma famille de n'avoir qu'une voiture. Et bien, c'est très compliqué dans une famille parce qu'on est obligé de se déplacer en voiture, très souvent, il n'y a pas d'alternatives à des solutions, aujourd'hui, mises en place. Donc on peut faire remonter à qui nous voulons, je crois qu'il faut le faire tous, mais ce qui est contradictoire dans ces événements, dans ces sujets, c'est qu'il y a en même temps une volonté des élus locaux, de nous tous, et qu'en fait, on a l'impression de ne pas être entendus. Bien-sûr, il y a toujours de bonnes raisons, budgétaires, organisations, etc.. c'est compliqué mais entre un projet qui dure, 4, 5 ans, 6 ans, et depuis 30 ans que j'en entends parler sur la commune, et pour les plus anciens, encore plus... Voilà, je tenais à vous faire part de ma colère rentrée mais qui n'est sûrement pas unique à mon niveau.

M. le Maire : Monsieur MARTINEZ, je vous rejoins complètement et je rejoins l'ensemble des interventions, ceci dit, quand on dit qu'il n'y a rien qui est fait, je crois qu'à notre niveau, nous avons notre part de travail à faire. Nous l'avons prouvé dans le mandat précédent avec quand même, l'adhésion au réseau TISSEO, on voit ce qu'il donne. Alors oui, c'est loin d'être parfait, il faut encore travailler, mais je pense que TISSEO, avec Monsieur Jean-Michel LATTE, nous convie prochainement à une réunion, où il faut là aussi, que les élus soient présents. Et je peux vous dire que lors du dernier mandat, Labarthe était représentée, puisque j'avais avec moi Monsieur Bernard BERJEAUD, mais que les 26 communes du Muretain Agglo n'étaient pas forcément présentes, et c'est dommage. Voilà, il faut qu'à notre niveau nous travaillions journalièrement sur ces sujets. TISSEO ce n'était pas du tout gagné, il a fallu se battre. On l'a fait mais ce n'est pas parfait, il faut l'améliorer. On le sait, on a du travail, et je rejoins aussi Monsieur CHADOURNE quand il dit que la liaison, au moins avec la gare de Pins-Justaret, piétonne et douce, d'un côté ou de l'autre, il faut la faire. C'est aussi le sens de cette délibération de ce soir, adhérer à plus large pour nous faire entendre aussi. Et il faut aussi que les communes de l'Agglo nous rejoignent. On a tous un combat commun. Voilà ce que je voulais rajouter, à notre niveau, sachons aussi prendre notre part de responsabilité.

Jérémie LAMPE : Sur « Rallumons l'Etoile », je voulais dire que c'est une démarche que nous avons toujours soutenue, nous l'avons dit pendant la campagne, donc bien-sûr, nous voterons pour. Vous aviez parlé Monsieur CARLIER des droits d'adhésion initiaux qui étaient assez élevés, aujourd'hui, c'est 2000 € donc pourquoi pas, mais pouvez-vous nous dire comment ils justifient ces montants ? A quoi cela va servir, quels sont les projets sur le budget ? Quelle est la suite ?

David CARLIER : Comme toute association, elle a un certain nombre d'actions. Pour l'essentiel, c'est l'action de lobbying au sens positif et noble du terme, et donc une action de communication. Et aussi, l'an dernier, ils avaient affrété un train pour montrer ce que cela pouvait être, donc un train qui allait de Castelnau-d'Estretfonds à Castelnaudary, ça a un coup, la SCNF ne le fait pas gratuitement bien-sûr. Donc c'est ce genre d'action qui permet d'être financé par les adhésions, les adhérents individuels aussi, Monsieur CHADOURNE le faisait remarquer en disant qu'il était lui-même adhérent à titre individuel et également les communes. Tout-à l'heure, j'ai dit une erreur, ce n'était pas 0,50 € par habitant, c'était un quota entre 0,50 € et 0,75 € en fonction du kilomètre qui séparait la gare de X habitants d'une commune, bref, c'est un peu compliqué comme calcul mais cela faisait pour la commune de Labarthe, environ 6000 €. C'est pour cela qu'une discussion avec l'association s'est engagée, nous les connaissons bien et avons de bons rapports avec eux. Sinon, nous n'avons pas le détail des actions, c'est lors de l'assemblée générale de l'association que nous en saurons plus.

Jean-Jacques MARTINEZ : Une info pour répondre à Jérémie LAMPE. Ils travaillent aujourd'hui sur la création d'un atlas, c'est-à-dire, répertorier les 84 gares autour de Toulouse, qui est déjà un travail assez important à réaliser parce qu'en fait, et c'est le pourquoi de l'étoile, c'est à partir des 84 gares qu'on peut

travailler et voir pour plus tard, les réseaux et les liaisons entre elles. Une partie des financements des collectivités sert également à ce travail. C'est de l'argent que je considère utilisé utilement.

Stéphane CHADOURNE : Je rajoute que c'est une association qui fixe en assemblée générale le montant de sa cotisation et on adhère ou pas. Il n'y a pas de clé de répartition pour une adhésion à une association.

Isabelle SEYTEL : Pour les adhésions des communes, il y a un tarif qui est fixé, un barème. Par contre, effectivement, pour les individuels, et je suis adhérente à titre individuel et je peux engager tout le monde qui le souhaite à adhérer à cette association, pour les individuels, l'adhésion est libre pour un minimum de 2 €. L'objectif est une action de lobbying. Effectivement, c'est très important que Labarthe et les autres communes adhèrent mais le nombre d'adhérents sur chaque commune a également un poids.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à « Rallumons l'Etoile » et le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association pour cette adhésion.

Présentation du projet de Halle Macary

Un projet de Halle permettant la tenue, entre autres, du marché sous la Halle, mais également l'organisation de manifestations en plein air, de spectacles, etc... est en cours d'élaboration.

Monsieur David CARLIER présente à l'assemblée les esquisses engagées au sujet de cet édifice, afin d'échanger et de partager ce projet pour qu'il devienne un bien commun et partagé sur la commune.

David CARLIER : Avant de rentrer dans le détail du projet, je rappelle ce qui avait été convenu lors des différentes commissions. Il avait été dit qu'une fois que les grands projets étaient passés en commission, ils seraient présentés désormais en conseil municipal afin que l'ensemble des élus puissent en prendre connaissance. Donc parmi les projets présentés en commission « cadre de vie », il y a le projet d'aménagement de la place Macary de manière large, mais principalement au sein de la place avec la construction d'une Halle. Je précise que l'aménagement est plus large, il a plusieurs objectifs et le premier c'est de rendre la place plus accessible pour les véhicules légers mais quasiment impossible pour des véhicules plus lourds, si vous voyez ce que je veux dire...

Il est donc prévu une entrée plus importante au niveau de l'avenue du Lauragais et de marquer cette entrée par de grands piliers en briques du Savès, qui rappelleront les briques de l'immeuble du Nova Lèze et de l'autre immeuble en construction de l'autre côté de la place Macary à côté du garage Renault. La halle se situera au centre de la place Macary, d'une dimension de 15 m x 15 m, de type Lauragaise, avec un toit pentu en mailles dorées. Pourquoi dorées ? Afin de rappeler la maille dorée qui va courir tout le long de la façade du futur lieu culturel qui est l'Astrolab. Tout cela dialoguera architecturalement, c'est notre souhait avec Isabelle, l'adjointe à l'urbanisme, d'unifier et de donner de la cohérence à l'architecture de la commune.

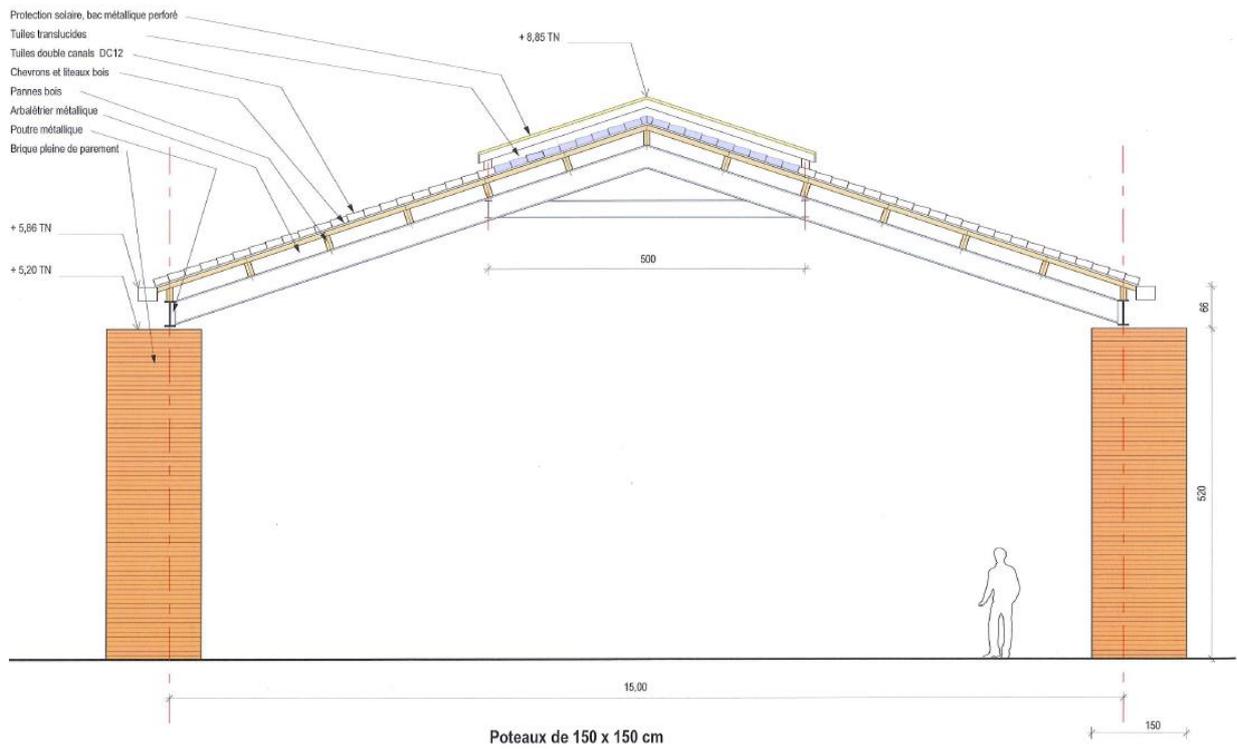
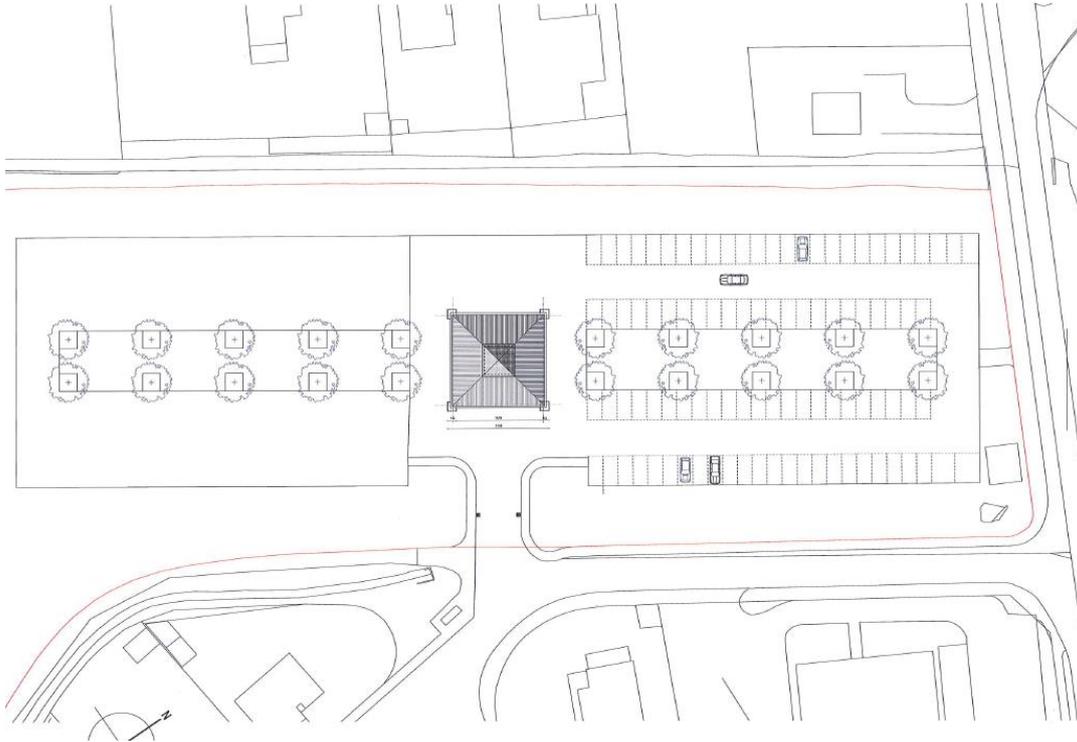
Le permis est déposé, actuellement en instruction. Si tout va bien, il sera donné à la fin de ce mois-ci et nous pourrions commencer la consultation des entreprises. L'objectif était de le réaliser pour octobre ou novembre, malheureusement, il y a actuellement, et de manière mondiale, une pénurie de bois et une pénurie d'acier, qui ont deux conséquences, c'est que cela fait monter les prix fortement – notre budget étant voté, nous ne souhaitons pas le dépasser – et l'autre difficulté, c'est qu'il y a des retards d'approvisionnements. Nous ne pourrions sans doute pas tenir les délais. Le choix d'octobre était que dès lors que cette place a une destination, c'est-à-dire qu'elle a une utilisation permanente et définie, lorsque les gens du voyage, pour ne pas les nommer, s'y installent, ils sont immédiatement expulsables puisqu'ils ne peuvent pas occuper une place où se tient un marché hebdomadaire, etc...

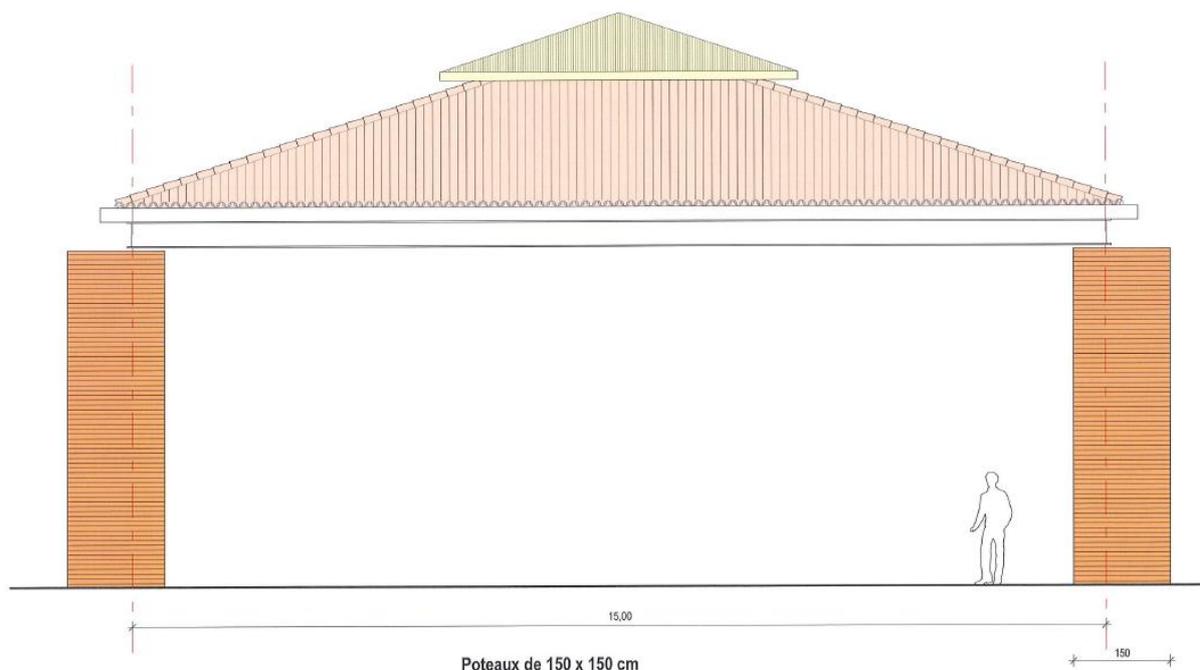
Pour information aussi, autour de cette place, il est prévu de la sécuriser par un système de « pont-levis », un peu compliqué, on en parlera en détail ultérieurement, et de l'autre côté de l'Ayguière, vers le

futur immeuble en construction, il y aura une passerelle piétons et cycles, qui permettra de relier l'ensemble par une liaison douce. Je rappelle que le budget de la halle et du tour est de 200 000 €, frais d'architecte et frais d'étude compris.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE Esplanade Macary à Labarthe sur Lèze







Stéphane CHADOURNE : C'est un joli projet, ça me paraît un peu riquiqui pour faire un marché, mais c'est personnel, je n'y connais pas grand-chose en marchés, peu importe. Ma question porte, c'est vous qui l'avez évoqué, le problème des nomades qui s'installent sur cette place depuis longtemps maintenant et régulièrement. Je n'arrive pas à comprendre. Cet équipement est très bien, je ne vais pas dire que cela me déplaît, mais c'est votre choix. Ce serait tellement plus pertinent, quand même, de créer l'aire des gens du voyage pour résoudre notre problème d'installations des caravanes n'importe comment, n'importe où. Lorsqu'on sait que c'est la seule façon de pouvoir gérer ce problème, le jour où il y aura une aire pour les gens du voyage, ils ne pourront plus s'installer où ils veulent. Alors la halle de Macary, pourquoi pas, ce n'est pas un projet inintéressant, je suis d'accord, mais invoquer le fait de faire cette halle pour empêcher les gens du voyage de s'installer, j'ai un peu du mal !

David CARLIER : Une chose sur la halle en tant que telle, elle n'est pas immense comme vous l'avez souligné, c'est-à-dire que tout le marché ne pourra pas se faire dessous mais ce n'est pas le but. Vous avez les commerçants avec des camionnettes qui se mettront autour et ceux qui n'en ont pas qui se protégeront dessous. Et l'idée c'est de fixer un endroit, donner une destination au lieu et puis de finir cette place, car objectivement parlant, pour plein de raisons, elle n'est pas viable. Et lorsqu'il ne s'y passe rien, c'est plus facile pour les gens du voyage de s'y installer. Le maire va vous répondre techniquement sur la question de l'aire des gens du voyage. Moi si j'en ai parlé, c'est parce que c'est un sujet prégnant, tous les labarthais en parlent, et à juste titre. La raison, c'est que quand même, l'aire des gens du voyage n'empêchera pas ce genre d'installation. On va la créer mais ça n'empêchera pas. Au passage, je précise que ce n'est pas une compétence de la mairie, mais de l'agglo. Donc le financement que l'on donne à cette halle n'est pas le financement que l'on donnera à l'aire des gens du voyage. C'est un autre budget et ce n'est pas nous qui le porterons, mais l'Agglo. Mais indépendamment de cela, comme entre familles, ils ne s'aiment pas trop, ils ne vont pas sur une aire si elle est déjà occupée. Actuellement, par exemple, ce que vous avez sur le stade de rugby, c'est l'équivalent d'une aire de grand passage. Il y a plus de 70 caravanes. Et donc la commune de Labarthe n'est pas concernée par les aires de grand passage, c'est l'Agglo via la ville centre qui est Muret. On doit, au sens de la loi, une aire de 20 places. Donc, dans tous les cas, cela ne règle pas le problème définitif. En fait, dès lors qu'ils détériorent l'accès et l'entrée d'un parking, d'un parc, d'un stade, ils sont expulsables, car ils se sont introduits par infraction. Aux yeux de la loi, c'est une infraction. Le problème rencontré lors du dernier campement, c'est que nous étions en plein COVID et que la Sous-Préfète nous a expliqué qu'on nous pouvait pas, que c'était compliqué, etc.... Donc je n'ai pas dit qu'on faisait la halle pour cela, mais le fait qu'il y ait la halle va contribuer au fait qu'il y ait une destination au lieu avec une activité récurrente. Parce qu'en ce moment, ils sont installés partout, ils sont chez nous, ils sont en bord de Garonne à Roques, à Noé, à Tournefeuille, à Muret, à Frouzins, etc.... A Noé, la Préfecture a fait un arrêté afin qu'ils quittent la commune avant la fin de semaine. Pourquoi ? Parce qu'ils sont installés sur le parking où vont se tenir les élections. Donc l'Etat a estimé qu'ils créaient un désordre à l'ordre public. Il en est de même chez nous, par exemple aujourd'hui. On va voir si la Sous-Préfecture nous suit, tel que le Maire l'a demandé en déposant plainte, etc... Voilà, que mes propos soient clairs, on ne le fait pas pour ça, je ne dis pas, en revanche, que ça contribuera à.

M. le Maire : Je vais répondre à la question sur le fait que l'Etat nous suive. J'ai eu la Sous-Préfète en fin d'après-midi, je lui ai dit qu'on avait les terrains de rugby qui avaient été envahis, je lui ai dit que j'avais porté plainte ce matin. Je vais donc vous dire texto la réponse de Madame le Sous-Préfet. Elle m'a compris, elle a dit qu'il faut voir avec MANEO. Il s'agit du syndicat qui gère plusieurs aires d'accueil au niveau du Muretain Agglo. Je lui ai simplement dit que, comme j'avais eu un déboire avec MANEO, que s'ils venaient sur Labarthe, qu'ils viennent me voir, voir ce qu'ils discutent et ce qu'ils promettent. Ceci dit, Madame le Sous-Préfet m'a dit : « vous savez, Monsieur le Maire, je suis toujours embêtée avec vous et Eaunes, car je ne suis pas dans la légalité ». La légalité, c'est qu'on doit une aire d'accueil, puisqu'on a plus de 5000 habitants, autant Labarthe que Eaunes. Donc voilà la réponse très claire de Madame le Sous-Préfet. Elle veut bien nous aider, mais sa hiérarchie peut dire en retour que nous n'avons qu'à créer l'aire d'accueil des gens du voyage. Pour ce qui est de l'aire d'accueil, à proprement parlé, vous savez que c'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, Monsieur CHADOURNE, depuis le précédent mandat. Mais malheureusement, dans le précédent mandat, il y a eu un transfert de compétence entre la commune et le Muretain Agglo qui n'a pas arrangé les choses. On s'est retrouvés du coup, après une tentative malheureuse, avec mon collègue de Eaunes, à capituler sur une implantation de l'aire d'accueil et on s'est trouvés, en fin de mandat, où tous les collègues du Muretain Agglo nous ont dit clairement que ce n'était pas le moment. Vous comprendrez que ce n'était pas forcément nous. Donc on a remis ça, avec le nouveau maire de Eaunes, Monsieur SOTTIL, et on a bien avancé, je suis assez content, même si ça ne va jamais assez vite. C'est qu'au niveau du schéma directeur du Muretain Agglo, il est acté que la priorité c'est de faire une aire d'accueil commune Labarthe/Eaunes, sur le CD4, c'est acté, le Préfet est d'accord. Par contre, le Préfet veut que ce soit une aire de 20 places et pas de 40. Donc 20 places, cela fait 40 caravanes, 40 places cela fait 80 caravanes, car vous savez que les gens du voyage ont 2 caravanes, celle où ils habitent et celle où ils cuisinent, où ils lavent le linge, etc.... Donc voilà, ça c'est acté. Il est aussi acté qu'il devrait y avoir une solidarité qui joue au niveau du Muretain Agglo avec ce qui est la nouvelle conception de l'accueil des gens du voyage, les regroupements familiaux. J'ai assisté à 2 visioconférences assez longues avec des expériences sur Bordeaux notamment, qui marchent bien. Qu'est-ce que le regroupement familial ? Il s'agit de petits lotissements, avec des petites maisons, T2, T3, qui peuvent

accueillir une famille mais également une caravane. Il faut le gérer car les habitudes des gens du voyage ne sont pas les nôtres mais je peux vous dire que sur Bordeaux, il y a eu des expériences menées qui marchent bien. Donc ici, l'idée est de faire cette aire d'accueil Labarthe/Eaunes, de réhabiliter aussi l'aire de Portet/Garonne, et de faire aussi une aire de grand passage. Alors le lieu, je n'en parle pas, c'est encore trop risqué, mais voilà, ça avance. Madame le Sous-Préfet dit qu'il faut avancer, moi je suis prêt. Pour ne rien vous cacher, je sais qu'à l'heure actuelle, Monsieur SOTTIL, maire de Eaunes voit le propriétaire terrien. L'aire serait située coté Labarthe avec des habitations côté Eaunes. Donc des avantages et des inconvénients pour l'une et l'autre des communes.

Guy BONNAFOUS : C'est le premier projet, la première réunion qu'on avait eu avec Monsieur ESPINOSA, c'est ça ? A l'angle du chemin du Tucaut ?

M. le Maire : Non, non, ça c'est complètement abandonné. On est aujourd'hui côté Labarthe, après la pépinière, sur l'ensemble du terrain. Car pour compléter ce que je dis, il faudra aussi qu'au niveau du Département, il y ait un tourne à gauche.

Guy BONNAFOUS : Oui. Par contre, Monsieur CARLIER, pour la halle, la fête foraine se ferait où par la suite alors ?

David CARLIER : C'est une bonne question. On comptait vous en parler, pas forcément ce soir, mais l'idée, c'est d'enlever la fête foraine de l'espace Macary. Y compris parce que les arbres vont s'agrandir, parce que cela va servir de plus en plus de parkings, je l'espère, pour les immeubles d'à côté, etc... Notre idée, pour le moment rien n'est acté, c'est une idée qu'on a abordé au sein de la municipalité, du groupe, c'est qu'on aimerait que la fête foraine revienne au cœur du village et que pendant 3 jours, la fête se déroule au cœur du village. C'est un souhait.

Guy BONNAFOUS : C'est ce qui se faisait avant.

David CARLIER : Exactement. C'est plus compliqué qu'avant...

Guy BONNAFOUS : Bien-sûr, il y avait un terrain de rugby qui était libre.

David CARLIER : Il y avait le terrain de rugby, il y avait moins de gros manèges aussi à l'époque. Mais l'idée aussi, c'est qu'on puisse fermer, pendant la fête, le cœur de ville afin de faire la fête au cœur du village. L'idée est là mais c'est une discussion que les collègues de la commission sport, animation, culture feront. Ils vous en parleront le moment venu, mais c'est vers cela qu'on s'oriente. Pas pour cette année bien-sûr, mais pour les années qui suivent, c'est un peu l'idée.

M. le Maire : Si je peux résumer, l'idée quand même, il faut prendre parti des erreurs qu'on a faites, on a vu qu'on avait fait une place bien trop grande à l'époque et elle n'était pas utilisée. Il faut l'utiliser et je vous invite à vous garer sur cette place.

Jean-Jacques MARTINEZ : Concernant la halle, plusieurs points. D'abord, cette halle pourra servir pour le marché mais aussi pour éventuellement, des animations, festives, culturelles, je vous laisse dans votre imagination en créer. Deuxième point, je ne sais pas si vous avez remarqué mais cette halle est ouverte, ce n'est pas un hasard. Elle est ouverte parce que c'est une zone qu'on a bien connu en 2000, classée en zone rouge, où il faut qu'il y ait une fluidité des liquides, de l'eau en particulier. Donc c'est une raison aussi pour laquelle il faut qu'on laisse le passage. Si on ne le laissait pas, on serait retoqués par les autorités et ils auraient bien raison. Je le répète, ce lieu de vie sera complété, n'est-ce pas David et Isabelle, par le projet que nous avons, que nous portons depuis la campagne, sur le projet paysager de Macary qui va beaucoup plus loin, qui se fera progressivement, au cours du temps, avec des plantations d'arbres et des parcours naturels. Car planter un arbre, c'est sauver des vies. Troisième point, sur les gens du voyage. Je ne vais pas faire l'historien ici, mais depuis que l'homo sapiens est présent sur terre, il y a toujours eu des gens qui bougiaient, partout, dans tous les pays du monde, c'est une réalité objective. Ce qui veut dire, que le problème qui se pose, c'est un problème de cohabitation et de respect des règles communes qui font société. Et quand on fait société, on paie son électricité, on paie son eau, on ne fait pas de dégâts en société. Le débat il doit porter là-dessus. Il doit porter sur les espaces. Donc les initiatives qui ont été prises sont très intéressantes, effectivement, et nous devons aussi, dans notre réflexion, intégrer le fait que dans quelques années, il faudra prévoir des zones, comme la loi le prévoit d'ailleurs. Mais qu'ensuite, ils jouent le jeu. Car nous n'allons pas pouvoir continuer à payer, nous, citoyens, pour d'autres personnes qui profitent gracieusement de tous les services. Voyez ma position, c'est que, pour en avoir discuté avec eux hier, Monsieur le Pasteur, car ils sont évangéliques, m'a demandé s'il y avait un lieu réservé à... non, on n'a pas de lieu. Ce qui veut dire que, c'est un fait historique, le nomadisme et les modifications des populations dans le monde existent depuis des siècles, bien avant qu'on soit présent. D'autre part, il faut que les lois de la République, des Républiques, soient appliquées. Et là, l'Etat, que ce soit le Madame le Sous-Préfet ou d'autres, doivent effectivement appliquer la loi. Il n'y a aucune raison que nous payions. Alors quelques fois, cela se passe bien avec eux, j'ai rencontré des groupes de gens du voyage, qui toutes les semaines versaient au CCAS une somme. Voilà, il y a peut-être des chemins et des ponts !

M. le Maire : Je crois avoir compris que vous avez compris la nouvelle doctrine de l'Etat qui veut faire des aires d'accueil pour les caravanes mais qui veut aussi faire des regroupements familiaux. Alors pour conclure, j'ai aussi essayé de faire passer les regroupements familiaux que nous avons sur la commune mais qui sont des mini-aires d'accueils mais privées. Ce n'est pas la doctrine de l'Etat qui est de proposer un logement avec un accompagnement pédagogique des gens du voyage. Ce n'est pas si simple que ça, mais cela marche très bien par endroit. Donc l'Etat encourage ce genre de chose.

❖ **CULTURE**

➤ **D33-2021**

Modification du règlement intérieur de la médiathèque en 2021 : modification des horaires d'ouverture

Vu la délibération du 16 juin 2020 portant modification du règlement de la Médiathèque municipale Françoise Giroud,

Considérant qu'il y a lieu de modifier et d'adapter ce règlement, il est proposé la rédaction d'un nouveau document afin de tenir compte des évolutions du service.

La présente modification concerne l'adaptation des horaires :

Les heures d'ouverture sont fixées comme suit
du 1er septembre au 30 juin:

- Lundi 15h à 18h
- Mardi 15h à 18h
- Mercredi 10h à 19h
- Jeudi 15h à 18h
- Vendredi 15h à 18h
- Samedi 10h à 12h30

Et du 1er juillet au 31 août :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h à 13h
- Mercredi 10h à 13h / 16h à 19h
- Samedi 10h à 12h30

En fonction des conditions climatiques, le Maire pourra modifier ces horaires.
Le règlement actualisé est transmis en annexe 4.

Stéphane CHADOURNE : Juste une remarque. Les horaires de la médiathèque, ce n'est jamais assez. Je comprends qu'il y a des contingences matérielles, de personnel et tout ça, mais quand on compare les horaires d'ouverture de notre médiathèque avec d'autres médiathèques aux alentours, c'est vraiment riquiqui.

Jean-Jacques MARTINEZ : Je n'ai pas précisé que les matins sont réservés aux écoles, aux enfants. Donc les agents sont au service et on monte des projets collectifs entre les services de la collectivité et les écoles. Voilà, pour te rassurer Stéphane, sur le taux d'occupation. Mais si tu nous trouves des financements, on pourra ouvrir le samedi et aussi le dimanche, mais ça coûte plus cher le dimanche. Mais effectivement, j'aurais dû le préciser, et d'ailleurs on a eu une réunion avec les écoles, on les a reçus la semaine dernière, nous avons de très bonnes collaborations avec nos amis enseignants, et aujourd'hui, c'est important. J'espère que je te rassure un peu.

M. le Maire : Si je ne dis pas de bêtise, nos agents sont embauchés à 35 heures. A savoir aussi, que dans les médiathèques et les bibliothèques, il y a tout un travail de préparation des documents qui est loin d'être négligeable, les protéger, les référencer, etc, etc....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement modifié.

➤ D34-2021

Modification du règlement intérieur du service culturel en 2021 : modification des horaires d'ouverture

Vu la délibération 25/2020 du 16 juin 2020 portant modification du règlement du service culturel,

Considérant qu'il y a lieu de modifier et d'adapter ce règlement, il est proposé la rédaction d'un nouveau document afin de tenir compte des évolutions du service.

Les modifications apportées concernent les horaires :

Le Service Culturel Municipal de Labarthe-sur-Lèze situé à l'Espace Culturel François Mitterrand, Place François Fournil est ouvert :

- le mardi de 14h à 18h (mardi matin ouverture sur rendez-vous, fermeture de l'accueil possible en fonction du planning des réunions du service).
- Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 18h00
- Fermeture les lundis.

Le règlement actualisé est transmis en annexe 5.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le règlement modifié.

➤ D35-2021

Modification des tarifs de l'atelier municipal Guitare

Vu la délibération n°27/2019 du 5 juin 2019 portant modification des tarifs municipaux et comprenant les tarifs du service culturel 2019/2020,

Vu la délibération n°24-2014 en date du 9 avril 2014 portant délégations du conseil municipal au Maire tirées de l'article L2122-22 paragraphe 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et permettant à Monsieur le Maire : « 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal »,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'actualiser le tarif de l'atelier de Guitare à compter de septembre 2021.

Nouveau tarif municipal pour l'atelier Guitare :

- pour les Labarthais : 330 euros par an
- pour les non Labarthais : 345 euros par an

Jean-Jacques MARTINEZ précise qu'il ne s'agit pas de cours collectifs mais de cours individuels à raison d'une heure par semaine. Il en profite pour annoncer qu'une enfant de 7 ans de Labarthe-sur-Lèze, élève prodigieuse des cours de piano du service culturel, possède un grand talent et des capacités hors normes pour le piano. Elle a d'ailleurs passé un concours, a été reçue et a donc été retenue pour participer à un grand concours national sur Paris. Je ne pense pas qu'avec ce niveau elle reste à Labarthe-sur-Lèze et l'encourage à rejoindre un conservatoire ou une école plus prestigieuse. Il est toutefois heureux et fier d'avoir, par le biais du service culturel, mis le pied à l'étrier de cette jeune prodige.

Stéphane CHADOURNE : A quand la création d'une école de musique à Labarthe ?

Jean-Jacques MARTINEZ : On a déjà fait l'étude il y a quelques temps... Donc, une vraie école de musique agréée par le Ministère de la Culture nécessite des contraintes. 1^{er} point : des locaux adaptés, insonorisés. Entre les cours de batterie et les cours de violon, ce n'est pas du tout la même chose. Il faut budgétiser, trouver des locaux, bâtir. 2^{ème} point budgétaire, très important, le personnel. Les professeurs qui dépendent de grilles nationales avec des certifications, qui ont fait des études et donc qu'il faut payer correctement. Et nous sommes dans l'obligation de les payer. Et donc une étude avait été menée avec Yves, de l'ordre de 100 000 € par an, simplement de frais de personnel. Sans parler de la construction, de l'équipement et de l'entretien. Donc aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité, je vous le dis très clairement. J'oriente plutôt sur Muret qui a plus de moyens, sur Toulouse...

Stéphane CHADOURNE : Lagardelle

Jean-Jacques MARTINEZ : Lagardelle aussi. Mais si vraiment on veut être agréé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et actuellement être financés sur des opérations, il faut rentrer dans un cadre très particulier, très professionnel, et c'est logique. Comme avec l'Education Nationale, c'est la même chose. Donc ma réponse c'est le coût.

Stéphane CHADOURNE : Je reçois, soit, mais la façon dont tu nous présentes la chose est un peu grandiose pour Labarthe. L'alternative, quand même, aurait été, depuis longtemps, d'essayer de favoriser, de faire ressortir un peu des volontés, de créer tout simplement des associations qui pourraient aussi... mais bon, ça n'a jamais été la volonté. Ce qui fait qu'on se retrouve avec des ateliers qu'on est obligé d'augmenter, on le voit bien, et c'est dommage. Car si on avait une politique qui favoriserait le développement de bonnes volontés, par le subventionnement d'associations et autres, il y a longtemps qu'on aurait pu avoir quelque chose qui tienne la route à Labarthe. Mais bon, c'est une idée et certainement loin, très très loin des 100 000 € que tu viens d'annoncer.

M. le Maire : Monsieur CHADOURNE, vous êtes désespérément pessimiste !

Jean-Jacques MARTINEZ : Pour te rassurer, dimanche, il y a eu trois manifestations à l'espace François Mitterrand, où tu étais invité, tous les élus étaient bien évidemment invités. Donc le matin, il y avait une animation organisée par une association labartheoise qui s'appelle Arfolie. On ne peut pas dire, Stéphane, qu'on ne travaille pas avec les associations, on travaille tous les jours avec, et depuis des années, et on continuera à travailler avec. Et l'après-midi, il y avait une autre association qui s'appelle, toi qui fais de l'occitan, Santufayons, tu sais ce que ça veut dire... Il y avait un troisième spectacle de théâtre qui était aussi une association. Donc je te remercie d'en avoir parlé, ça m'a permis d'éclairer et de répondre très clairement à ta question sur la collaboration étroite entre le monde associatif et la politique culturelle de la commune. Sans associations, il n'y a pas de politique culturelle communale. C'est ma position et c'est la réalité objective. Je vous invite d'ailleurs à vous joindre à nous, certains d'entre vous étaient présents, les parents étaient très heureux, de revenir avec leurs enfants voir des spectacles, croyez-moi. J'ai souhaité qu'on redémarre, parce qu'avec le COVID, il y a une forme de désespérance, plus ou moins explicite, et là on a relancé une dynamique, avec le monde associatif et nos initiatives municipales.

M. le Maire : J'adhère complètement à ce que vient de dire Jean-Jacques MARTINEZ. En plus, sur notre commune, cela fait un moment que nous développons une politique culturelle. On mettrait encore plus de moyens, on arriverait à d'autres étapes, mais comme dit Jean-Jacques, c'est une question de moyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la proposition et :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application, à compter du 1er septembre 2021, des tarifs exposés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à la délibération en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, à procéder à des modifications en tant que de besoin, dans une proportion égale au plus de 50% des montants ci-dessus exposés.

➤ **D36-2021**

Développement de la langue Occitane

L'occitan, bien plus qu'une langue, est une ouverture d'esprit ancrée sur le territoire

Soutenir et promouvoir la langue et la culture occitanes, c'est permettre aux habitants de redécouvrir leur territoire, son histoire, ses noms de lieux, son accent et ses codes. C'est une nouvelle façon de faire des connaissances, de partager la même culture, des savoir-faire, la manière de vivre.

C'est également le moyen de promouvoir les valeurs qui ont construit leur environnement local et de renforcer leur lien affectif avec celui-ci. C'est le moyen de créer des dynamiques associatives, créatrices de lien social intergénérationnel.

L'occitan permet d'éveiller la curiosité à l'altérité et à la diversité des modes d'expression.

Connaître l'occitan facilite par ailleurs l'apprentissage de nouvelles langues. Il permet de communiquer avec le monde latin de l'Italie jusqu'à l'Amérique du Sud en portant des valeurs universelles et actuelles, basées sur la solidarité et la tolérance. Il permet ainsi de mieux appréhender les échanges culturels avec le monde entier et plus étroitement avec le monde latin. Il donne au territoire une culture à partager avec la planète entière.

Il s'agit donc de s'engager dans une dynamique favorable au développement de l'occitan en tenant compte des spécificités de nos territoires, de la dynamique associative et de la dynamique d'enseignement existante.

Une première étape proposée est de mettre en place des panneaux d'entrée de ville et une signalétique en langue Occitane.

Jean-Jacques MARTINEZ : *Les langues régionales, c'est une forme de résistance démocratique. Pourquoi ? Parce qu'au XVIème siècle, chaque région française avait sa langue. Ici, dans le sud, c'était la langue d'Oc, et dans le nord, la langue d'Oil. La langue d'Oil est devenue le français. En fait, le français, c'est une langue régionale qui a réussi. Mais pourquoi elle a réussi ? Parce que ce sont les pouvoirs, le roi, qui ont imposé cette langue. Ce qui veut dire que, une fois de plus d'ailleurs, l'histoire nous le démontre que malheureusement, il y a toujours autant de riches et d'exploiteurs dans ce monde et autant de pauvres là aussi, dans ce monde. Donc l'historique, et c'est pour ça d'ailleurs qu'il faut aussi défendre ces langues qui sont considérées comme minoritaires, parce que c'est un reflet aussi de notre société, de notre monde. La diversité crée la richesse, pas l'inverse. Je ne veux pas faire l'historien, Stéphane en sait plus que moi sur l'Occitanie, mais je tenais à vous le dire. Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais la langue d'Oil, le français que nous parlons, a été imposée d'en haut, vers le bas. Moi, gamin, j'étais tout petit, ma grand-mère parlait l'occitan et du jour au lendemain, on nous a interdit à l'école de parler occitan en nous disant que si on parlait français, on serait meilleur.*

Stéphane CHADOURNE : *Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je pourrais peut-être faire mon Jean-Jacques MARTINEZ et prendre un peu de temps, mais pas trop. Quels que soient les débats, plutôt de spécialistes, ce ne sont pas les anciens régimes du tout qui ont imposé le français mais l'école de Jules Ferry, et on le sait.*

Jean-Jacques MARTINEZ : *Je suis d'accord.*

Stéphane CHADOURNE : *Pour des raisons tout à fait politiques et peut-être même de basse politique, mais bref, évidemment que je suis tout à fait partisan du projet d'une meilleure visibilité de « la lenga nòstra » à Labarthe-sur-Lèze. Après, si je me le permettais, j'irais beaucoup plus loin. Il se trouve qu'en ce moment, nos langues régionales sont très très fortement attaquées par le gouvernement en place et en particulier par les politiques de l'éducation nationale en faveur de nos langues de France. Il s'agit tout simplement, même s'il y a eu un tout petit pas en arrière, de remettre en question l'enseignement en immersion qui se pratique ici dans les Calandretas mais aussi partout en France. Si la commune voulait montrer un peu une détermination pour renouer avec notre culture et notre langue, ce serait de faire une déclaration forte pour que cette langue qui est ancestrale et qui est la nôtre, continue à vivre dans nos régions et notamment par les enseignements de la langue en immersion. Cela se pratique en Occitanie pour plus de 4000 élèves, qui ne pratiquent l'école que en Occitan en respectant évidemment les programmes de l'Education Nationale et évidemment en ayant des cours de français, comme tous les élèves en France, pour apprendre la grammaire, la conjugaison, et la syntaxe, etc.... Voilà, je pense que ça, ce serait très très fort, ça pourrait peut-être nous mettre un pied dans ce qui est la promotion et le dynamisme de notre culture et notre langue régionale.*

M. le Maire : *Monsieur CHADOURNE, j'adhère complètement à ce que vous venez de dire, et je vous propose que vous nous soumettiez un texte avant un prochain conseil, que nous proposerons au vote de l'assemblée. Si tout le monde est d'accord évidemment sur cette proposition que je vous fais.*

Stéphane CHADOURNE : *D'accord.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la proposition et :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à monter tout dossier dans le cadre d'appels à projet ou de dispositif spécifique pour demander des subventions aux différents partenaires possibles (OPLO, Conseil régional, Département, Agglomération, ou toute autre structure agissant en faveur du développement de la langue occitane).

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire propose que désormais les questions orales soient lues par le groupe qui en est l'auteur. Les réponses seront données par Monsieur le Maire ou par les adjoints, en fonction des délégations de chacun.

Questions de M. Stéphane CHADOURNE :

Stéphane CHADOURNE : Il y a un gros sujet sur les pistes cyclables à Labarthe, qui n'en sont pas d'ailleurs, plutôt des cheminements cyclables qui existent à Labarthe et qui posent un certain nombre de problèmes. Le but de ces questions serait d'aider à avancer sur ce sujet plutôt que de polémiquer.

1_ Pouvez-vous nous indiquer le coût des travaux qui ont été réalisés sur le trottoir côté pair de la route du Plantaurel et quel en est exactement la finalité si ce n'est de réduire la largeur des voies proposées aux cyclistes, déjà trop étroites auparavant ?

Il existe à cet endroit une signalisation qui classe la cyclabilité du trottoir par un panneau C113 indiquant une voie conseillée et réservée aux cyclistes.

Serait-il possible de réfléchir à un système de communication pour sensibiliser les usagers de la route du Plantaurel :

D'une part en direction des piétons qui n'ont pas le droit d'utiliser cette voie (trottoir côté pair entre le Canton et les Agriès (excepté au niveau de Cailhabat et de l'avenue Pierre & Marie Curie), sinon à leurs risques et périls.

D'autre part en direction des automobilistes pour les sensibiliser au fait que les cyclistes ont tout à fait le droit et la possibilité de rouler sur la chaussée.

Et peut-être aussi aux résidents de l'avenue du Plantaurel qu'ils sont responsables de leur container à déchets qui ne doivent pas bloquer la libre circulation.

2_ Comment est classé le trottoir côté impair de l'avenue du Comminges, en effet un panneau B22 existe au niveau du chemin d'Enroux qui rend cette voie cyclable obligatoire pour les cyclistes venant de Muret mais aucun panneau n'existe dans l'autre sens ?

Dans le cas où cette voie serait obligatoire pour les cycles, existe-t-il un avis du Préfet qui autorise cette disposition et serait-il possible de signaler aux piétons qu'ils ne doivent pas y circuler ?

Il convient de rappeler qu'en France, seul le statut de voie verte autorise la libre circulation des piétons et des cyclistes simultanément sur une même chaussée et qu'un trottoir ne peut pas être considéré comme une voie verte. Il n'existe donc pas en France de statut autorisant la mixité piétons/cyclistes sur une partie de la voirie. Le panneau rond B22a indique une piste obligatoire réservée aux cycles exclusivement, le panneau C113 incite les cyclistes à emprunter la voie désignée mais interdit à tout autre usager d'y circuler. Les municipalités qui les conservent sur des voies où circulent des piétons, ou dont le mauvais entretien ne garantit pas la sécurité des cyclistes, risquent de voir leur responsabilité engagée devant les tribunaux en cas d'accident.

David CARLIER : Sur la première question, la finalité des travaux qui ont été faits. Alors, cela ne concerne pas que la piste cyclable. Cela concerne l'ensemble du Plantaurel. Vous avez dû voir que nous avons fait des aménagements de sécurisation. On a rajouté des passages piétons, il n'y en avait pas, ça a permis que les piétons puissent traverser. On a mis, ça a d'ailleurs fait polémique, des plots à certains endroits de la route pour éviter des tourne-à-gauche. D'ailleurs, ça a fait polémique mais depuis qu'ils sont installés, les gens qui habitent dans les quartiers concernés, même ceux qui râlaient, sont ravis. Et la finalité de la piste cyclable en tant que telle. D'abord, ce que vous dite est faux, la piste n'est pas trop petite, elle est pile poil dans les normes de ce qui est préconisé par...

Stéphane CHADOURNE : Vous me permettez ? A certains endroits, mais qui ne correspondent pas à 1/4 des 1 kilomètre qu'il y a entre le.... Il y a des endroits où la piste fait juste 2,50 m qui est vraiment la limite inférieure, normalement il est préconisé 3 mètres et il y a quand même des endroits sur cette piste cyclable où un panneau bloque carrément une voie, d'autres endroits où elle disparaît, donc elle ne correspond pas vraiment aux normes.

M. le Maire : Pardon Monsieur CHADOURNE, Monsieur CARLIER va vous répondre, laissez le finir. Les questions orales, ça doit être une question, une réponse, sinon on ne va pas s'en sortir. Cela ne doit pas relancer des débats pas possibles... Je suis désolé.

David CARLIER : La piste, comme vous le savez, n'était pas une piste, c'était un trottoir. Nous l'avons transformé en piste cyclable. Ce qui nous oblige, de fait, à régulièrement l'améliorer, c'est ce que nous avons dû faire avec ce nouveau traitement, avec en particulier ce moi j'appelle du boudinage, qui a été

installé tout le long du Plantaurel et qui a une vocation pédagogique et des raisons sécuritaires. C'est finalement ce que l'on va faire sur l'ensemble des pistes qui vont désormais être construites sur la commune. On fera exactement la même chose. Les gens sauront qu'ils sont sur une piste cyclable, puisqu'il y aura ces fameuses protections latérales plus ce sens bi directionnel, donc voilà le sens. On commence par le Plantaurel et Cailhabat et on va continuer sur d'autres pistes, et après bien-sûr le Comminges. Pour ce qui est du coût, c'est environ 50 000 € dont 16 000 € à la charge de la commune, puisque le reste a été payé par l'Agglomération dans le cadre du plan de relance transition écologique. Donc voilà la finalité. On a bien conscience par contre sur cet endroit-là, qu'il y a ce qu'on appelle les points durs, que vous avez signalé, il y a un panneau publicitaire qui va d'ailleurs être transféré prochainement. Nous avons un désaccord sur l'analyse que vous en faites sur l'autorisation ou pas des piétons de circuler. Le code de la route s'applique à tous. Un piéton peut circuler partout et il est prioritaire, que ce soit sur une piste cyclable, y compris sur la route, donc on continue à appliquer cela. Donc sur le Plantaurel et Cailhabat, il n'y a pas non plus, et vous l'avez souligné, d'obligation à ce que les cyclistes l'empruntent puisque ce n'est pas classé comme tel. Ce qui n'est pas la même chose, effectivement, sur le Comminges, où il manque, et vous avez raison de le souligner, un certain nombre de signalisations qui vont être faites dans les jours prochains, au même moment où on va enlever le fameux transfo. Donc il y a encore quelques petits travaux à compléter. Voilà pour ce qui est du Comminges. Pour ce qui est de la question des conteneurs pour les bacs à poubelles, vous avez raison également. C'est le civisme de chaque habitant, mais on a bien noté votre demande et on la partage, de faire une communication à destination des habitants qui circulent. Pour compléter ma réponse, nous avons promis, cela fait partie de notre projet municipal, que nous construirions, que nous aménagerions ou réoverions, 20 kilomètres de pistes cyclables sur le mandat. Donc ça en fait partie, cette rénovation et cette signalisation nouvelle des pistes cyclables. Il y aura toujours des points durs. On va commencer en septembre la piste cyclable qui va relier Muret à Labarthe, il y aura des points durs, on ne sera pas tout le long à 2,50 m. En particulier après le plateau traversant d'Enroux où se trouvent des platanes, ce qui fait que la piste à cet endroit-là sera de 2,10 m. Mais ce n'est pas grave, on n'est pas sur des « autoroutes à vélos ». Le nombre de vélos qui va circuler est relativement limité. On avait le choix d'être aux normes, 2,50 m, ou de raser les platanes. Le choix que nous avons fait, et ça a été fortement demandé, Isabelle entre autres, ici présente, pour ne pas qu'on rase les platanes. Dans Muret même, il y a aussi des arbres qui n'ont pas été rasés, etc..... Quel est l'objectif de tout ça ? C'est que de plus en plus de gens puissent prendre le vélo, puissent circuler en se sentant en sécurité, en particulier les enfants et les adolescents. Donc, on offre cette possibilité-là. Si d'autres personnes, qui font en particulier du vélo sportif, comme on dit, veulent continuer à rouler sur la chaussée, ils peuvent le faire sans difficulté, c'est leur droit. Ce qui ne sera pas le cas sur le Comminges, vous l'avez souligné, il y aura une signalisation en ce sens. Voilà donc l'objectif, que la pratique du vélo soit favorisée, promue, et que donc, on mette tout en œuvre pour que cela le soit dans les meilleures conditions. J'ai noté d'ailleurs que depuis que nous avons fait cette amélioration de la sécurité, il y a un peu plus d'enfants et d'adolescents qui prennent cet endroit-là, qui ne le prenaient pas auparavant, sans doute par peur.

3_ Le gouvernement annonce la dématérialisation de 100% des démarches administratives d'ici à 2022, quels sont les dispositifs prévus par la municipalité pour permettre un accès équitable à ses démarches pour l'ensemble de la population ? Quels sont les moyens techniques et humains qui seront mis en place ?

M. le Maire : On n'a pas attendu le gouvernement pour agir en la matière. Nous avons diverses actions au niveau de la mairie. On a un poste d'accès à l'accueil de la mairie pour tout ce qui est demandes administratives. Les personnes en difficulté sont privilégiées pour obtenir des pièces avec une aide bien-sûr. Le CCAS étant à côté, il y a fréquemment des gens qui ont besoin d'une aide. On n'a pas non plus attendu le gouvernement, en créant des ateliers d'accompagnement en informatique, initiés par le service Culturel, notamment, au niveau de la médiathèque, car en fait, les plus défavorisés dans cette ouverture au numérique, c'est quand même les gens de ma génération et plus vieux. Il faut dire ce qui est, on n'est pas né avec ça et on bloque facilement. Par contre, on est content que le gouvernement, dans son plan de relance, nous propose un conseiller numérique. Nous avons fait le choix, dans un premier temps, d'avoir un conseiller numérique mutualisé avec la commune de Pinsaguel et on a reçu, aujourd'hui, une candidature, une dame. Le nombre est assez limité en France, mais nous avons fait le choix avec Pinsaguel de le prendre. Autre réflexion, sur l'accueil. Alors mes collègues ne sont peut-être pas au courant mais nous avons une réflexion avec Vincent BAYOL, le DGS ici présent, sur une réorganisation au niveau de l'accueil de la mairie. L'idée étant d'aller vers un poste de communication. C'est-à-dire, que la personne d'accueil serait vraiment formée sur la communication et l'accueil, pour pouvoir donner le maximum d'éléments au gens et surtout, prendre du temps pour qu'ils aient toutes les informations.

4_ En un an de mandat les commissions ne se sont réunies qu'une seule fois, ce rythme sera-t-il maintenu pour la durée du mandat ?

Si non, quelles dispositions allez-vous prendre pour rattraper le retard pris depuis le début du mandat ?

M. le Maire : Je vais répondre simplement, oui, sans doute, effectivement, mais vous avez vécu comme nous le COVID qui a ralenti considérablement notre activité et notamment au niveau des commissions. Je peux vous rappeler que l'élection elle-même a été retardée et que nous n'avons vraiment été opérationnels qu'en septembre, octobre. Je l'ai déjà dit en conseil, j'ai demandé à l'ensemble de mes adjoints de faire fonctionner les commissions, mais aussi en fonction des sujets. On ne va pas réunir les commissions pour n'importe quoi et n'importe comment. Je leur laisse tout libre choix du nombre et du jour de ces commissions. Donc, oui, je souhaite personnellement qu'elles vivent et sans doute plus qu'une fois par an. Je crois quand même que dans la vie municipale, il y en a beaucoup qui sont investis, il faut voir que parallèlement, il y a beaucoup de commissions au niveau des syndicats, mais aussi du Muretain Agglo, et des groupes de travail, parce qu'effectivement les décisions elles se travaillent aussi avec les techniciens... Je crois que tout ce travail il ne faut pas l'oublier. Il y a plus que les commissions à faire vivre. Alors après, la question sur le retard, moi je suis convaincu que le retard pris ne se rattrape jamais. Le retard, par définition, c'est du retard, donc c'est difficile de le rattraper. On essaiera d'avoir une cadence beaucoup plus soutenue, même si elle est déjà, je peux vous l'avouer, assez soutenue.

5_ Quels sont les investissements immobiliers prévus par la municipalité ?

M. le Maire : J'aurais aimé que vous précisiez la question mais simplement, le programme d'investissement de la commune a été présenté en DOB et au plan pluriannuel. Il est conforme à notre programme municipal. Quelques acquisitions foncières sont en cours de discussion. Je vais vous donner un exemple, c'est le futur cimetière. Il est urgent de faire un nouveau cimetière, il nous faut du terrain, donc en investissement, c'est l'achat d'un terrain pour le cimetière. Donc les opportunités, je pourrais finir en disant que oui, si dans le courant du mandat il y a des opportunités d'investissements immobiliers nous les saisisons, nous les étudions, avant, justement pour ne pas faire n'importe quoi. Pas investir pour se faire plaisir.

Stéphane CHADOURNE : Si vous me permettez de préciser ma question. Comment est-il possible qu'on puisse parler ou évoquer des projets sur un tel bien immobilier, comme la maison Pélissier pour la nommer carrément, sans avoir le but de l'acheter, tout simplement. Il a été évoqué à plusieurs occasions, un projet de réhabilitation, que je trouve pas du tout inintéressant. Il a été évoqué de faire un projet de création de locaux, etc... dans la maison Pélissier, comment est-ce possible si on ne prévoit pas de l'acheter ?

David CARLIER : On avait pour projet de préempter cette maison. Vous savez que cette maison fait partie d'un ensemble vendu par les héritiers de Monsieur PELISSIER et grâce au fait que dans le PLU, car il n'y a pas que des mauvaises choses dans ce PLU, on avait inscrit un certain nombre d'éléments remarquables de la commune, cette maison ni la grange derrière ne pouvaient pas être détruites. Donc la mairie avait essayé de se porter acquéreur de ce bien dès lors que promoteur allait le mettre en vente, pour y faire ce que vous avez souligné, entre autres, un espace de travail partagé, un coworking comme on dit aujourd'hui qui a toute sa pertinence dans la période que nous vivons puisqu'il est vraisemblable que c'est une activité qui va se développer suite à cette crise du COVID, et permettre aux labarthais d'avoir des bureaux partagés sur la commune. C'est aussi ça la politique au sens développement politique territorial d'une commune. On a discuté avec des porteurs de projets que nous avons rencontrés, avec Dominique DARRIEUMERLOU qui s'occupe du commerce local, qui souhaitent faire un certain nombre d'activités sur la commune, indépendamment de cette maison. Et de fil en aiguille, en discutant avec eux, on a trouvé une affinité pour que cette maison puisse accueillir des activités, dont celle-là et qu'on travaille avec eux sur ce projet, en co-construction sur le projet. L'avantage pour la commune est de permettre d'économiser 300 000 €, le montant d'achat de cette maison, et il faut compter à peu près 300 000 € de plus de rénovation, donc un bien à plus de 600 000 €, au final entre tout. Donc, l'idée c'est que nous allons l'avoir, tel que nous l'imaginions et le souhaitions, mais porté par un partenaire privé, un particulier. Donc ça nous paraît une bonne utilisation des deniers publics, dès lors que le lieu et le projet que nous avons, sont dans les cartons, avec une précision aussi, comme vous le savez, la partie du parc de la

maison Pélissier qui se trouve à l'avant de la maison, qui donne sur l'avenue du Lauragais, va être rétrocédée dans les semaines qui viennent à la commune, pour que nous y fassions un square public, ouvert à la population, avec une ouverture plus large, pour faire ce fameux lien dont je parlais tout à l'heure avec la présentation de Macary, de mieux relier le centre-ville, en passant devant le Fleuriat, l'immeuble, la place Macary, etc.... Voilà, on n'est pas bloqués si le projet que nous avons peut sortir des cartons, peut voir le jour sans que la commune ait à y apporter trop de financements, on trouve que c'est plutôt bien.

Stéphane CHADOURNE : Juste une remarque, moi je trouve un peu... je vais employer le terme léger, oui, je trouve juste un peu léger d'engager des pourparlers avec des partenaires privés ou autres, je ne sais pas, sans avoir évoqué un tel projet en conseil municipal. Mais voilà, c'est une réflexion.

M. le Maire : Je ne suis pas du tout d'accord avec vous Monsieur CHADOURNE, c'est le rôle du maire et de ses adjoints, aussi, en fonction d'une DIA, d'une opportunité, et aussi de ceux qui sont concernés dans les secteurs comme le sport, puisqu'on a aussi évoqué cela. Le groupe majoritaire, c'est sa fonction aussi, étudier toutes les pistes possibles et proposer au conseil municipal. Après, il semble le mieux pour la commune, c'est ce qu'a dit Monsieur CARLIER, voilà, c'est le rôle du groupe majoritaire, le rôle du maire. On me le reprocherait si je ne faisais pas ça, si je ne saisisais pas les opportunités d'une DIA.

David CARLIER : Avec un bémol, je partage ce que tu dis, mais ça rejoint votre demande. Si on avait pu avoir une commission... d'ailleurs la commission est prévue à la rentrée, on va l'évoquer. Mais dès lors que ça reste un projet privé, même si on est en collaboration, conventionnés, c'est moins prégnant.

M. le Maire : Sachez que s'il y a des opportunités, on les saisit. Après il y a la réflexion, les échanges, qui font qu'on arrive à des solutions raisonnables et raisonnées et aussi intelligentes pour la commune. Là on aura casé, au moins, le coworking et éventuellement le prêt d'une salle gratuite pour nos associations. Mais on n'en est pas encore là. Le projet n'est pas mûr et pas encore présentable en l'état. Comme je suis désolé, mais les négociations pour le futur cimetière, je ne convie pas le conseil municipal, vous m'en excuserez, j'en ai discuté avec l'agricultrice, ça s'est fait, je ne dirais pas en tête à tête, mais presque, voilà. Ou alors pour ne pas avancer, on peut le faire plus collégialement, voilà !

Monsieur le Maire lève la séance.

Séance clôturée à 21h30

Compte-rendu affiché le 18 juin 2021